

Bulletin d'histoire politique

Le français, langue publique, langue commune

Charles Castonguay



Volume 11, numéro 2, hiver 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060605ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060605ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Castonguay, C. (2003). Le français, langue publique, langue commune. *Bulletin d'histoire politique*, 11(2), 167–170. <https://doi.org/10.7202/1060605ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Le français, langue publique, langue commune¹

CHARLES CASTONGUAY

*Département de mathématiques et de statistique
Université d'Ottawa*

J'ai trouvé honnête et équilibré le compte-rendu de M. Christian Roy portant sur l'indice de langue d'usage public de M. Paul Béland². La réponse de M. Béland laisse par contre à désirer³. Sociologue au Conseil de la langue française (CLF), M. Béland a construit son indice avec l'aide de consultants de l'Université de Montréal. Il est significatif qu'ils soient les seuls à en avoir pris la défense.

Les défauts qu'on reproche à l'indice de M. Béland se retrouvent dans un nouveau travail du même auteur⁴, réalisé avec l'aide des consultants habituels dont le professeur Victor Piché. Le CLF y détermine son propre « espace sociolinguistique de Montréal », ensemble territorial qui repose, comme l'indice en cause, sur une construction trop complexe et arbitraire. Personne ne saura vérifier ce que le CLF voudra bien dire de la situation linguistique à Montréal au moyen de « son » indice et de « son » espace particuliers. Ces échafaudages nous éloignent par trop d'un savoir objectif et partagé.

Dans sa réponse à M. Roy, M. Béland prétend que les critiques de son indice « font semblant d'être d'ordre méthodologique, alors qu'elles sont le signe de positions théoriques différentes », c'est-à-dire de « convictions politiques », voire de « vision dogmatique »⁵. M. Piché emploie la même tactique pour détourner l'attention des erreurs de méthode qui invalident sa prétention que le poids de la population francophone est à la hausse à Montréal⁶.

En l'occurrence, M. Béland tente de faire passer M. Roy, ainsi que ses devanciers, pour des assimilationnistes, sinon des xénophobes qui

n'accepteraient les allophones qu'à condition « qu'ils abandonnent les comportements propres à leur identité linguistique personnelle [...] qu'ils cessent de parler leur langue à la maison et qu'ils acceptent de ne pas la transmettre à leurs enfants »⁷. Abuser du discours sur l'inclusion pour exclure ceux qui critiquent la qualité scientifique d'un travail ne contribue en rien à l'avancement de nos connaissances et ne mérite pas plus de commentaire. Examinons plutôt un aspect de la question qui n'a pas reçu l'attention qu'il mérite.

LA LANGUE COMMUNE À MONTRÉAL

Le bilan gouvernemental de 1996 s'intitulait *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise*. Il proposait de créer « un indicateur de langue d'usage public ou de langue commune »⁸. Nous voilà plongés d'entrée de jeu dans un flou sémantique inacceptable. Car *langue d'usage* signifie langue parlée le plus souvent, tandis que *langue commune* concerne plutôt la langue employée entre personnes de langues différentes.

L'indice de M. Béland ne nous renseigne pas sur la langue publique commune en tant que telle. Cela n'empêche pas des collaborateurs comme M. Piché de prétendre tous azimuts que la politique linguistique québécoise a déjà réalisé son objectif principal de faire du français la langue commune : « Il y a consensus présentement sur le fait que le français est la langue de communication commune au Québec et que les indicateurs pertinents montrent un progrès considérable dans l'utilisation du français dans la place publique »⁹. Or il n'existe aucune série de données permettant de conclure au progrès de l'usage du français en public depuis le référendum de 1980 — l'enquête de M. Béland n'étant qu'un ensemble d'observations ponctuelles — et nous ne savons rien non plus quant à la position du français vis-à-vis de l'anglais en tant que langue publique commune.

Les recensements nous permettent cependant d'évaluer la langue privée commune en observant le comportement linguistique des couples linguistiquement mixtes, formés de partenaires de langue maternelle différente. Dans la mesure où les langues d'usage privé et public sont en « relation dynamique »¹⁰ et qu'« il existe une relation de réciprocité entre la langue parlée à la maison et la langue parlée en public »¹¹, il est permis de supposer que les comportements publics en matière de langue commune ne sont pas sans rapport avec ceux du domaine privé. Notre tableau montre ce qu'il en est donc en 1996 pour le français et l'anglais en tant que langues communes parmi les jeunes couples montréalais qui, compte tenu de l'âge de la conjointe, se sont formés le plus récemment, pour l'essentiel entre dix et vingt ans après l'adoption de la loi 101.

Langue commune des couples linguistiquement mixtes avec conjointe âgée de 25 à 34 ans, région métropolitaine de Montréal, recensement de 1996

Type de couple	Anglais langue commune	Français langue commune
Anglophone-francophone	37%	37%
Anglophone-allophone	87%	3%
Francophone-allophone	21%	63%
Allophone-allophone ^a	30%	11%

a Une minorité seulement de ces couples sont mixtes.

Il en ressort tout d'abord que l'anglais est aussi souvent que le français la langue commune des nouveaux couples dont l'un des conjoints est de langue maternelle anglaise et l'autre, de langue maternelle française. Ajoutons qu'une proportion importante de ces couples (25%) pratiquent un comportement bilingue, chacun des partenaires parlant sa langue maternelle comme langue d'usage à la maison. Pareil comportement traduit une volonté commune d'apprendre aux enfants les deux langues¹².

Au sein des jeunes couples anglophone-allophone, l'anglais est presque toujours la langue commune et le français, presque jamais. Le comportement bilingue anglais-français, où le partenaire anglophone parle le plus souvent l'anglais et le conjoint allophone, le français, y est très rare (2% des couples). Par contre, si le français est la langue commune dans une majorité des nouveaux couples francophone-allophone, l'anglais y joue souvent aussi ce rôle (20%). Et 10% de ces couples pratiquent le bilinguisme anglais-français, le partenaire francophone parlant le plus souvent sa langue maternelle mais le conjoint allophone, l'anglais.

Enfin, parmi les couples à deux partenaires allophones, nos données ne permettent pas de distinguer entre couples mixtes et non mixtes: par des considérations indirectes, nous savons seulement qu'une minorité d'entre eux sont mixtes. Quoi qu'il en soit, on voit que l'anglais est plus de trois fois plus souvent que le français la langue commune des nouveaux couples allophone-allophone, mixtes et non mixtes confondus.

En somme, à Montréal, l'anglais est sur un pied d'égalité avec le français en tant que langue commune dans les jeunes couples anglophone-francophone, conteste avec un succès certain le rôle du français comme langue commune des nouveaux couples francophone-allophone, l'emporte de loin comme langue commune des nouveaux couples allophone-allophone, mixtes et non

mixtes confondus, et éclipse à peu près totalement le français comme langue commune dans les couples anglophone-allophone.

Compte tenu de cette position dominante de l'anglais comme langue commune dans la sphère privée, l'anglais serait, dans la mesure où comportements linguistiques privés et publics se reflètent effectivement l'un l'autre, davantage que le français la langue publique commune de la société montréalaise.

Il est à souhaiter que la restructuration des organismes responsables de l'application de la Charte de la langue française conduira enfin à des enquêtes sectorielles précises sur la langue publique commune à Montréal, notamment en milieu de travail. En attendant, ceux qui vantent la position du français en tant que langue commune sur la foi de travaux comme ceux de M. Béland parlent à tort et à travers.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. La présente contribution s'inscrit dans le cadre de travaux subventionnés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.
2. Christian Roy, « L'usage des langues dans la sphère publique au Québec. L'indice du Conseil de la langue française est-il crédible ? », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 10, no. 1, automne 2001, p. 151-160.
3. Paul Béland, « L'usage public des langues au Québec, réponse à M. Christian Roy », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 11, no. 1, automne 2002, p.
4. Paul Béland, Louise Sylvain et Pierre Georgeault, *Les navetteurs et la dynamique des langues sur l'île de Montréal*, Québec, Conseil de la langue française, 2001.
5. Paul Béland, *op. cit.*, p. 139, 142 et 143.
6. Victor Piché, « La question linguistique à Montréal. Immigration et intégration : une crise qui n'a pas eu lieu », dans Roch Côté, *Québec 2002. Annuaire politique, social, économique et culturel*, Montréal, Fides, 2001, p. 43-50. Pour une critique de la méthode de Piché, lire Charles Castonguay, « Démographie et langue. La baisse du poids des francophones à Montréal », *L'Action nationale*, vol. 92, no. 5, mai 2002, p. 81-88.
7. Paul Béland, *op. cit.*, p. 140.
8. *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise. Bilan de la situation de la langue française en 1995*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1996, p. 237.
9. Victor Piché, *op. cit.*, p. 50.
10. Paul Béland, *op. cit.*, p. 140.
11. Paul Béland et al., *op. cit.*, p. 4.
12. Charles Castonguay, *Exogamie et anglicisation dans les régions de Montréal, Hull, Ottawa et Sudbury*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1981, p. 33.